

06 mars 2016



flora
QUEBECA



Formation

Délimitation et identification des milieux humides et positionnement de la ligne des hautes eaux (LHE)

INTRODUCTION

L'identification et la délimitation des milieux humides et de la ligne des hautes eaux (LHE) sont à prendre en compte dans les études d'impact, dans les demandes de certificat d'autorisation pour divers projets de développement, dans les travaux de traitement des eaux usées, pour les besoins en gestion et pour l'émission de permis au niveau municipal, régional et provincial. Il s'agit d'un domaine de la plus grande importance au sein de la législation environnementale municipale, provinciale et fédérale.

Le besoin d'une formation appliquée sur l'identification et la délimitation de milieux humides et de la LHE a été soulevé par l'Association des biologistes du Québec (ABQ) et divers intervenants. La première édition de la formation sur l'identification et la délimitation des milieux humides et de LHE a donc été réalisée en 2014. Plus de 121 participants ont participé à 14 journées de formations distinctes. L'édition 2015 a été un succès encore plus grand, avec 220 participants et 25 journées de formation distinctes. L'édition 2016 reprend presque entièrement le même contenu que l'édition 2015, qui elle, avait été passablement modifiée par rapport à l'édition 2014. Le contenu de l'édition 2016 est basé sur la plus récente version du Guide *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional* (2015) et sur le Guide *Identification et délimitation des milieux hydriques et riverains* (2015), tous deux publiés par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC). Cette année cependant, la formation est adressée spécifiquement aux **biologistes** et aux **techniciens œuvrant en environnement**. Des formations sur mesure, adaptées à la réalité d'autres corps de métiers (inspecteurs municipaux par exemple) pourront tout de même être offertes sur demande.

Ainsi, pour les biologistes et les techniciens oeuvrant en environnement, deux formations distinctes sont offertes en 2016, soit la **formation « simplifiée »** et la **formation « experte »**.

FORMATION « SIMPLIFIÉE »

EN QUELQUES MOTS...

Cette formation vise à familiariser les participants avec les différents types de milieux humides présents dans le Québec méridional. Les caractéristiques physiques, hydrologiques et biologiques des différents types de milieux humides seront abordées et démontrées directement sur le terrain. La délimitation des milieux humides et de la LHE sera discutée, démontrée et pratiquée sommairement via la **méthode de délimitation simplifiée** pour les milieux humides (MDDELCC, 2015) et via la **méthode botanique simplifiée** pour la LHE (MDDELCC, 2015). **Ces deux méthodes seront regroupées sous l'appellation des « méthodes simplifiées » jusqu'à la fin du document.**

CLIENTÈLE CIBLE

Les biologistes et techniciens qui veulent savoir détecter, délimiter et décrire un milieu humide ou une LHE dans un contexte de **sensibilisation ou de conservation**, plutôt que dans un contexte légal ou réglementaire (par exemple, en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*). Sont également concernés par la formation « simplifiée », les intervenants qui ont/auront à faire ce travail dans un **contexte légal ou réglementaire mais** qui sont **débutants** en la matière.

OBJECTIFS

1. Assurer un niveau de compétence suffisant chez les biologistes et techniciens en ce qui a trait à :
 - a) Reconnaître la présence d'un milieu humide ou d'une LHE
 - b) Identifier le type de milieu humide
 - c) Délimiter le milieu humide et la LHE grâce aux *méthodes simplifiées*
2. Uniformiser les techniques d'identification et de délimitation des milieux humides/LHE selon la démarche proposée par le MDDELCC.
3. Promouvoir la spécialisation et la formation continue des biologistes et des techniciens oeuvrant en environnement.
4. Accroître les connaissances nécessaires à l'identification et à la délimitation des milieux humides/LHE pour les débutants ou les gens nouvellement diplômés qui œuvrent dans le domaine.
5. Offrir une attestation aux participants ayant assisté à la formation.

PRÉALABLES

Des connaissances **minimales** en botanique sont **nécessaires** pour la réalisation des *méthodes simplifiées* sur le terrain.

Il s'agit d'une formation pratique sur le terrain et le contexte légal entourant la gestion des milieux humides ne sera pas spécifiquement abordé. Par ailleurs, pour mieux mettre en contexte les enseignements prodigués durant les formations, il est pertinent que le participant soit au fait des lois et règlements qui régissent les milieux humides et hydriques au Québec (*Loi sur la qualité de l'environnement, Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, Règlement sur les habitats fauniques, Loi sur les pêches...*).

FORMATION « EXPERTE »

EN QUELQUES MOTS...

Cette formation vise à **perfectionner** les compétences des intervenants en environnement dans l'identification et la délimitation des milieux humides et de la LHE dans le contexte du Québec méridional. L'essentiel de la formation consistera en l'identification et la délimitation de milieux humides et de la LHE, dans différents contextes. Ceux-ci seront sélectionnés sur la base de leur côté **complexe et ambigu**. C'est la **méthode de délimitation experte** pour les milieux humides (MDDELCC, 2015) et la **méthode botanique experte** pour la LHE (MDDELCC, 2015) qui seront essentiellement présentées et pratiquées pour effectuer les relevés sur le terrain. **Ces deux méthodes seront regroupées sous l'appellation des « méthodes expertes » jusqu'à la fin du document.** Les *méthodes simplifiées* pourront tout de même être présentées et appliquées sur le terrain si la situation le justifie.

CLIENTÈLE CIBLE

Biologistes et techniciens oeuvrant en environnement qui souhaitent **perfectionner** leurs compétences et leurs connaissances dans l'identification, la caractérisation et la délimitation des milieux humides et de la LHE dans le contexte du Québec méridional, en abordant de front les milieux complexes et ambigus. Ces intervenants **ont souvent à faire**, dans le cadre de leur travail, des caractérisations et délimitations de milieux humides ou des délimitations de la LHE dans un **contexte légal ou réglementaire** (par exemple, en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*).

OBJECTIFS

1. Assurer un niveau de compétence adéquat des biologistes et techniciens qui réalisent déjà régulièrement l'identification et la délimitation de milieux humides et de la LHE dans un cadre professionnel.
2. Uniformiser les techniques d'identification et de délimitation des milieux humides/LHE selon la démarche experte proposée par le MDDELCC.

3. Permettre aux biologistes et techniciens d'échanger et de coopérer par rapport aux questionnements techniques engendrés par la délimitation et la caractérisation des milieux humides et de la LHE (notamment les milieux ambigus).
4. Promouvoir la spécialisation et la formation continue des biologistes et des techniciens oeuvrant en environnement.
5. Offrir une attestation aux participants ayant assisté à la formation.

PRÉALABLES

Des compétences **modérées à élevées** en botanique sont nécessaires pour la réalisation de la méthode experte sur le terrain. Des compétences **minimales** en pédologie sont également requises. Il est **nécessaire** d'avoir déjà réalisé, préalablement à la formation, la délimitation d'au moins quelques milieux humides et/ou LHE sur le terrain.

Il s'agit d'une formation pratique sur le terrain et le contexte légal entourant la gestion des milieux humides ne sera pas spécifiquement abordé. Par ailleurs, pour mieux mettre en contexte les enseignements prodigués durant les formations, il est pertinent que le participant soit au fait des lois et règlements qui régissent les milieux humides et hydriques au Québec (*Loi sur la qualité de l'environnement, Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, Règlement sur les habitats fauniques, Loi sur les pêches...*).

ÉLÉMENTS COMMUNS AUX DEUX FORMATIONS

DÉROULEMENT

Chaque formation durera **une journée sur le terrain**. Elle se déroulera en compagnie d'un formateur ou d'une formatrice pour un groupe de 12 personnes maximum. Les formations seront, dans la mesure du possible, données dans la région d'intervention ou de travail des participants. Ainsi, dès qu'un nombre suffisant de participants sera connu dans un secteur donné, un groupe pourra être formé. Une confirmation de réception de l'inscription sera envoyée à chaque participant. Ensuite, quelques dates potentielles seront proposées par le formateur et le groupe de participants devra statuer sur la date sélectionnée pour la tenue de la formation.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

Le Bureau d'écologie appliquée, FloraQuebeca et l'Association des biologistes du Québec émettront pour chacun des participants, en décembre 2016, une attestation confirmant leur participation à la formation qu'ils auront sélectionnée.

DOCUMENTS REMIS AUX PARTICIPANTS

Une trousse d'outils sera remise à chacun des participants avant la formation. Elle comprendra les documents de référence en version pdf, les plans régionaux de conservation de Canards illimités, des publications diverses touchant les milieux humides et hydriques et leur gestion au Québec, une liste d'outils disponibles gratuitement ou en vente qui servent à connaître les milieux humides et hydriques du Québec, etc.

PLAN DE COURS

CONTENU DE LA FORMATION « SIMPLIFIÉE »

1. Visite exploratoire d'une grande variété de milieux humides, hydroconnectés (LHE) ou non, de même que de rives de cours d'eau (LHE)
2. Démonstration et application sur le terrain de la délimitation via les *méthodes simplifiées*.
3. Identification de plantes associées aux milieux humides fréquemment observées.
4. Démonstration sur le terrain des indicateurs physiques et biophysiques utilisés pour identifier et délimiter les milieux humides et la LHE. Par exemple : relevé du sol avec une sonde pédologique, recherche de marques laissées sur les arbres, présence de dépressions et d'une litière noirâtre, topographie, etc.

CONTENU DE LA FORMATION « EXPERTE »

1. Explication des différences entre les méthodes simplifiée et experte.
2. Démonstration et application en petits groupes de travail supervisés sur le terrain de la délimitation via les *méthodes expertes*.
3. Analyse sur le terrain de cas de « zones grises » : les milieux humides complexes et ambigus et les LHE complexes et ambiguës.
4. Utilisation, à l'occasion et si jugé pertinent, des *méthodes simplifiées*
5. Observation de critères d'identification pour différencier certaines espèces associées aux milieux humides et hydriques (groupes taxonomiques difficiles).

COÛT

Le coût pour les différentes formations adressées aux biologistes et techniciens oeuvrant en environnement est spécifié dans le tableau suivant.

Tableau 1. Coût **avant taxes** pour les différentes formations.

Formation	Clientèle	Coût (avant taxes)
Simplifiée	Membre de l'ABQ ou de FloraQuebeca	175\$
	Non-membre	225\$
Experte	Membre de l'ABQ ou de FloraQuebeca	200\$
	Non-membre	250\$

Le paiement sera exigible suite à l'envoi d'une facture à chacun des participants et devra être adressé au **Bureau d'écologie appliquée**. La facture vous sera envoyée dès que vous aurez confirmé par courriel votre présence à une date de formation choisie préalablement. **Les formations pourront avoir lieu environ de la fin mai à la fin septembre 2016.**

Pour vous inscrire :

Compléter le formulaire d'inscription ci-joint et envoyer-le à l'adresse courriel suivante : **formationMH@coop-ecologie.com**

La personne responsable est : Olivier Deshaies, biologiste M. Sc. Pour le contacter : formationMH@coop-ecologie.com ou 819-239-6979